

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Retiré

AMENDEMENT N ° II-DN24

présenté par
M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall,
Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Élisà Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor,
Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-
Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	1
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, les députés du groupe La France insoumise souhaitent porter le débat autour du lancement en réalisation du porte-avion nouvelle génération (PANG), qui devrait entrer en service en 2038.

Ce programme est l'un des plus structurants de la LPM 2025-2030. Évalué à près de 15 milliards d'euros, il constitue la pièce maîtresse de la Marine nationale, autour de laquelle est pensé le groupe aéronaval (GAN). Son emploi — comme le format de nos armées — s'inscrit avant tout dans un cadre d'intégration à l'OTAN, la France n'agissant au mieux qu'en tant que nation-cadre au sein de cette alliance.

En effet, la possession d'un unique porte-avions empêche toute permanence à la mer lorsque le Charles de Gaulle est en entretien ou en indisponibilité. Par ailleurs, le programme, tel qu'il est actuellement conçu, souffre d'un manque de souveraineté marqué, du fait d'une dépendance importante à l'industrie outre-Atlantique. Nous dépendons en effet des États-Unis pour la formation des pilotes, la conception des avions de guet Hawkeye ou encore celle des catapultes. Il est d'ailleurs utile de rappeler qu'au moment de la guerre en Irak, les États-Unis avaient décrété un embargo sur les pièces détachées des catapultes à vapeur du Charles de Gaulle suite au refus de la France de s'engager dans leur guerre.

Ensuite concernant le programme en tant que tel dans notre format d'armée. Dans la guerre russo-ukrainienne, la destruction du croiseur russe Moskava par deux missiles subsoniques en 2022 a montré la vulnérabilité des grands navires de surface. Interrogé à ce sujet, le chef d'État-major de la marine, l'amiral Vaujour s'est voulu rassurant en soulignant les lacunes de l'armée russe dans le domaine de la défense anti-missiles des navires.

Cependant, lors des auditions budgétaires le CEMA est revenu sur le PANG et a insisté sur le fait qu'il fallait réinventer ce programme, en donnant comme exemple le nouveau programme iranien qui permet de tirer un missile balistique d'un bateau qui peut mettre en danger le GAN.

La dronisation et la robotisation du champ de bataille interrogent également ; les armements traditionnels, chars, hélicoptères, semblent de plus en plus vulnérables face aux armes de saturation à bas coût.

Qu'en sera-t-il à horizon 2040, au moment de l'entrée en service du PANG ?

Et comment s'assurer que les échéances et les coûts estimés du programme seront bien tenus ?

Cet amendement d'appel propose de transférer un euro en AE et en CP de l'action 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de défense » vers l'action 9 « Engagement et combat » du programme 146 « Équipement des forces ».